

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17 octobre 2016			DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Loi sur l'Université		Lié à :(obligatoire) ad 16.034
Titre : Amendement au projet de loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE)		
(Amendement initialement déposé par Hugues Scheurer)		
Contenu : Article 21, alinéa 2, lettre c c) diriger l'Université et, à ce titre, prendre en cas d'urgence toutes les mesures nécessaires au maintien ou au rétablissement de <u>son bon fonctionnement</u> .		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Mario Castioni, président de la commission		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :